

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

**CANNES -
ECLUSE**

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 27 janvier 2005	prescrite le : 10 décembre 2015
arrêtée le : 3 juillet 2007	arrêtée le : 12 juillet 2017
approuvée le : 22 janvier 2008	approuvée le :
modifiée le : 22 juin 2016	modifiée les :
arrêtée le :	révision simplifiée le :
approuvée le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .2.1.

**ANNEXE
SANITAIRE
ASSAINISSEMENT
NOTICE**

VU pour être annexé à la délibération du :
12 juillet 2017

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel entreprises, rue Maréchal 77250 BCUJELLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

COMMUNE DE CANNES ECLUSE
PLAN LOCAL D'URBANISME
ANNEXE SANITAIRE "ASSAINISSEMENT"

I - DONNÉES GÉNÉRALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Montereau.
 Mode d'exploitation : Affermage.

B - Population :

population actuelle : 2 600 habitants
 population future : 3 000 habitants en 2030.
 Besoins en jour de pointe : 800 m3/jour.

Population légale 2014 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2017.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
2 534	51	2 585

II - ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

A - Ouvrage de traitement collectif

La compétence assainissement a été transférée à la CC2F (→ CC Pays de Montereau). Cannes-Ecluses fait partie d'un groupement de communes (La Brosse-Montceaux, Courcelles-en-Bassée, Esmans, hameaux de Forges, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Saint-Germain-Laval, Salins et Varennes-sur-Seine) ayant passé un contrat d'affermage avec la SAUR en cours jusqu'au 30 juin 2016 (Veolia est l'actuel titulaire du contrat d'affermage).

Cannes-Ecluse est raccordé au centre intercommunal des eaux de La Grande Paroisse, tout comme Esmans, Montereau Fault Yonne en partie et Varennes sur Seine (environ 22 500 habitants). Il s'agit d'un traitement biologique (SBR) par boues activées séquencées avec un traitement à l'azote et au phosphore.

Caractéristiques : 21 700 Eq/habitant. 3 600 m3/jour ou 79 m3 annuel/habitant.

Source : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/217221/> → Données indisponibles.

B - Réseau :

La commune est desservie dans le bourg par un réseau collectif de section ø 200 mm pour la collecte des eaux usées. En ce qui concerne le réseau d'eaux pluviales, il est formé de plusieurs tronçons de section ø 300 mm à ø 1200 mm pour l'essentiel. Une partie de l'assainissement est, encore aujourd'hui, de type individuel (rue des Bordes).

Le territoire de la commune de Cannes-Écluse est situé dans la vallée de l'Yonne, qui constitue l'émissaire naturel pour les eaux pluviales.

C – Assainissement non collectif :

Indicateurs du service – 2015. Source : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/153120/2015>

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Evolution temporelle
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	110 -	sans anomalie apparente	http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/153120/2015/indicateurs/D302.0?width=740&height=580&iframe=true&bare=true
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	25,9%	sans anomalie apparente	http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/153120/2015/indicateurs/P301.3?width=740&height=580&iframe=true&bare=true

III - DISPOSITIONS ENVISAGÉES

Mise aux normes des assainissements individuels.

Le Conseil Municipal de Cannes-Écluse a adopté le projet de zonage d'assainissement suivant (délibération du 11 avril 2000), réalisé dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement (étude SAFEGE de novembre 2000 pour le SIRMOTEU) :

- le secteur des Bordes (en rive droite de l'Yonne), la rue Alexandre Jozon, la rue Désiré Thoison (à ses deux extrémités), le chemin des Gravieres et le Grand-Fossard seront dotés de réseaux collectifs ;
- les autres écarts (la route de Montereau et le Haut de la Montagne) seront maintenus en assainissement non collectif.

Le programme des travaux comprend les travaux induits par le diagnostic des réseaux d'assainissement et ceux induits par le zonage d'assainissement.

Le programme retenu pour la commune de Cannes-Écluse est le suivant :

- mise en conformité des branchements (domaine privé) ;
- canalisations de diamètre \varnothing 200 (rues Désiré Thoison, Messidor, des Écoles) ;
- inspection télévisée et curage (rue de la Couture) ;
- traitement anti-H₂S (PR principal) ;
- téléalarme (PR principal et PR de l'Écluse) ;
- suppression de trop-plein (rue Désiré Thoison).
- canalisations sous-chaussée et sans voirie ; sur-profondeur ; conduite de refoulement ; poste de refoulement principal ; poste de refoulement secondaire ; poste de refoulement individuel ; branchement (pour tous les secteurs en assainissement collectif) ;
- réhabilitation assainissement ; épandage souterrain, filtre à sable non drainé et drainé, tertre d'infiltration et dispositif compact (pour les écarts en assainissement non collectif).

*

* *



Légende:

- Zone d'assainissement collectif
- Zone d'assainissement non collectif
- Collecteur eaux usées
- Collecteur eaux pluviales
- Canalisation de refoulement
- Poste de refoulement / relèvement

